Elaboration du PLU de Saint-Genest-Malifaux
Relevé de conclusion de l'atelier Déplacement-Circulation
du 12 février 2013

<u>Personnes présentes :</u>

ELUS

- Vincent DUCREUX, Adjoint au Maire
- Christian SEUX, Adjoint au Maire
- Monique VIGOUROUX, Adjointe au Maire et présidente de la MJC (Maison des Jeunes et de la culture)

SERVICES MUNICIPAUX

- Noël BONCHE, D.G.S.

PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

- Parc Naturel Régional du Pilat
    - Clémence GRENIER, chargée de mission mobilité à la Maison de la mobilité du Pilat

ACTEURSDU MONDE DES TRANSPORTS et SECURITE CIVILE

- Frédéric JURINE, Directeur d'établissement de la Poste distribution
- Patrice REYMONDON, Chauffeur de taxi
- Françoise ROBERT, Personne relais à l'association Pilattitude
- Maurice VIALON, Chef de Corps des Sapeurs Pompiers

BUREAUX D'ETUDES

- Diane-Claire AUROY, BEMO Urba -Infra
- Christian HOMBERT, BEMO Urba – Infra

1) Présentation de la démarche

En introduction de l'atelier déplacement – circulation, le bureau d'études BEMO URBA & INFRA présente de façon succincte le Plan Local d'Urbanisme au travers des points suivants :

- Ce qu'est un Plan Local d'Urbanisme
- Comment se présente un PLU
- Les grandes étapes de la procédure
- L'association des partenaires
- Les contraintes et articulations du PLU avec les documents supra communaux
- La méthode de travail qui sera utilisée

La présentation est annexée au relevé de conclusion.

2) Les échanges avec les acteurs de la vie de la commune et les personnes publiques associées

La réunion se poursuit par la présentation de chiffres clés et de cartographies concernant :

- Les axes routiers structurants
- La trame viaire de la commune
- La viabilité hivernale du réseau routier
- Les transports en commun
- Les démarches innovantes
- Le lieu de travail des actifs et les déplacements vers les commerces
- L'équipement automobile et la part du transport dans les dépenses
- Le stationnement au cœur du bourg

Au cours de la présentation les personnes présentes nous font part de leurs remarques, observations, interrogations, inquiétudes, idées ou pistes de réflexion :

<u>Déneigement et viabilité hivernale</u>

- Le déneigement du réseau de voiries communales a deux modes de fonctionnement :
    - Pour les petites chutes de neige, le déneigement est effectué uniquement par les agents communaux
    - Pour les grosses chutes de neige, le déneigement est assuré par les agents communaux et par quatreagriculteurs.

  Les circuits de déneigement sont disponibles en mairie.
- Le déneigement du réseau des voies départementales : les participants à l'atelier regrettent l'absence des services du Conseil Général de la Loire. Le département ne communique pas d'information sur les horaires et les types d'interventions mis en place sur le réseau des routes départementales, que ce soit pour le public ou pour les communes.

  De façon unanime, les participants à l'atelier ont remarqué un manque de déneigement sur certaines routes départementales. Il y a une différence entre cette année et les années précédentes. Durant les épisodes neigeux, les retards ont été fréquents au collège.

Les transports en commun

- Pour la ligne 119 : la gamme d'horaire est peu étendue.
- La ligne de TIL 122 ne passe pas par le bourg de Saint-Genest-Malifaux. Il n'existe pas de liaison entre les deux lignes desservant la commune. La création d'une navette/liaison entre les deux lignes est peut être une solution pour améliorer la desserte de la commune.
- Les TIL (Transports Interurbains de la Loire) s'arrêtent à l'entrée Sud de Saint-Etienne. Ce qui oblige les usagers à prendre un second titre de transport à la STAS (transports urbains de Saint Etienne Métropole) s'ils veulent se déplacer sur l'agglomération stéphanoise.
- Pour les transports à la demande (TAD), un schéma de transport à la demande sur le département est en cours de réalisation Se pose la question de la fréquentation des TIL «loisirs et découverte» et de leur coût.

Les alternatives/ compléments aux transports en commun

- L'autostop participatif est très développé, les jeunes, souvent des étudiants, sont facilement pris en stop dans le sens Saint-Etienne vers Saint-Genest-Malifaux.
- Il y a quelques expériences de taxi partagé sur la commune : le pro-voiturage qui consiste à mutualiser les déplacements en taxi pour diminuer le coût du transport.
- Le covoiturage
    - L'aire de covoiturage a été créé Place du 19 mars 1962 pour la proximité avec les écoles et la présence d'un abri et d'un sanitaire.
    - L'utilisation de l'aire de covoiturage de la commune n'est pas optimale. Les rassemblements se font encore souvent dans le centre du bourg, sur la place Foch.
    - Le parc du Pilat a recensé sur son site de covoiturage :
        - 42 trajets au départ de Saint Genest Malifaux
        - 12 trajets à l'arrivée de Saint Genest Malifaux
    - Le covoiturage représente une très faible part du flux de circulation.
    - Les professionnels craignent la mise en place de faux taxi sous couvert de covoiturage.
- Le « transport solidaire » : L'association Pilattitude essaie de mettre en place un accompagnement (en voiture ou à pied) de personnes à mobilité réduite de façon occasionnelle pour faires des courses, une sortie,… Quatre demandes ont été faites à l'association par des personnes âgées, le faible nombre de demande pourrait s'expliquer par :
    - La mobilisation d'un réseau amical ou familial qui accompagne les personnes âgées de façon individuelle
    - Certaines personnes sont isolées ou n'osent pas demander de l'aide pour ce genre de service.

  La mairie propose de mettre en place une information sur le site internet. Le taxi présent propose son aide à l'association sur des créneaux horaires creux ou de partager le trajet avec un client.

Le télétravail

- Le télétravail nécessite du très haut débit.
- Les secrétaires qui ont essayé ont des difficultés à être rentable.
- Le télétravail nécessite souvent d'avoir un local particulier pour éviter les « dérangements familiaux ».

- Pour la Poste : le personnel administratif a la possibilité de télétravailler un jour par semaine, cette mesure a été prise pour améliorer le cadre de travail, elle n'a pas rencontré un grand engouement. Il faut installer un câblage spécifique car le réseau doit être codé.
- Piste de réflexion : étudier la possibilité dans le cadre de l'aménagement de la bibliothèque/ médiathèque de prévoir un local accessible aux télétravailleurs, pour éviter l'isolement de ces personnes.

L'auto-partage

- Se pose la question de l'auto-partage en milieux rural, qui se traduit par l'achat en commun de voiture. Une évolution des mentalités et des contrats d'assurance est nécessaire pour pouvoir mettre ce système en place.

Les commerces en centre bourg

- Pour conserver des commerces, un linéaire cohérent et de l'animation dans le cœur de bourg, la commune a institué un droit de préemption sur les fonds de commerce.
- Deux pas de porte initialement à usage commercial sont devenus des appartements mais par la suite ont pu retrouver leur vocation première de commerce.

Les points noirs

- Le stationnement en centre bourg :
    - Sur la place Foch, il n'y a plus de rotation de véhicules dans la journée. Ce sont souvent les commerçants et leurs employés qui se garent sur la place.
      Idée / suggestion : mettre en place un disque sur les zones bleues.
    - Avec le déménagement de la Poste, les employés se gareront sur le parking du 19 mars 1962 au lieu du centre bourg, ce qui libérera quelques places. Dans les nouveaux locaux, des places de stationnement sont prévues pour les véhicules jaunes mais pas pour les employés.
    - Le Plan d'Occupation des Sols actuel prévoit la réalisation d'une place de stationnement par logement, alors qu'aujourd'hui un ménage a souvent deux véhicules.
- Les écoles :
    - Les parents déposent les enfants devant l'école, les enfants ne vont plus à l'école à pied.
    - Le stationnement des parents à la sortie des classes se fait de façon anarchique, les parents se garent sur les voies.
      Idée / suggestion : mettre en place des pédibus à partir d'initiative parentale pour emmener et ramener les enfants de l'école.

Diane-Claire AUROY